



Réalisation d'une opération d'aménagement

Rue des Mascottes - Hourtin Port

Commune de Hourtin 33990



LE DOMAINE DES TAMARIS

Notice paysagère / PA

Le Domaine des Tamaris

MOA

CAP Développement

7 boulevard de Lattre de Tassigny 85180 Les Sables d'Olonne



AUIGE Bureau d'études Urbanisme | VRD

220 cours Gambetta 33 400 Talence



QLAADF | paysagistes concepteurs

5 rue Raymond Lavigne 33100 Bordeaux - T 05 57 59 14 40 / admin@qlaadf.com

avril 2025 - PA

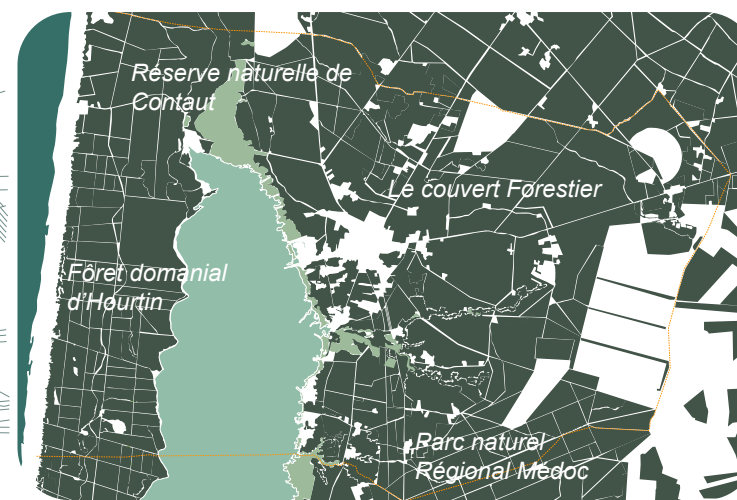
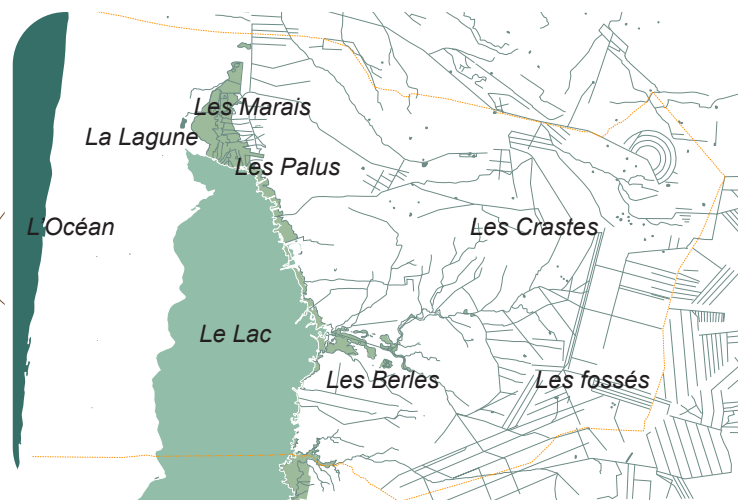
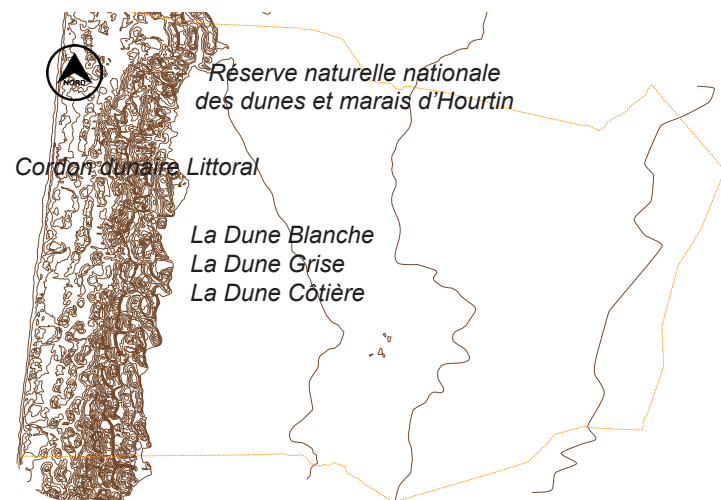


Visite du site le 13 janvier 2022



Sommaire

<i>Paysage et Territoire d'eau</i>	3
<i>Vue aérienne de situation</i>	4
<i>Vue aérienne du site</i>	5
<i>Inventaire des arbres existants</i>	6
<i>Emprise du nouveau parcellaire</i>	7
<i>Strate arborée existante conservée</i>	8
<i>Les surfaces de pleine terre et minérale</i>	9
<i>La strate arbustive</i>	10
<i>La strate arborée</i>	11
<i>Projection du plan masse avec ses composantes paysagères</i>	12
<i>Palette végétale</i>	13
<i>Vue aérienne d'insertion</i>	14



Paysage et Territoire d'eau

(Extrait de la CAB CITIZEN/QLAADF 2015)

Préambule

Le territoire médocain est délimité à l'Ouest par l'Océan Atlantique et à l'Est par l'estuaire de la Gironde. Deux grandes entités majeures, aux caractères forts et contrastés, forment le paysage de la « presqu'île » du Médoc. Le nom « Médoc » provient de l'expression latine *in medio aquae*, signifiant à juste titre « au milieu de l'eau ».

La commune de Hourtin se distingue par un sol sablonneux reposant sur un plateau sédimentaire

incliné et globalement plat. Le cordon dunaire littoral constitue le relief le plus marquant de la commune, avec une altimétrie pouvant atteindre jusqu'à 64 mètres.

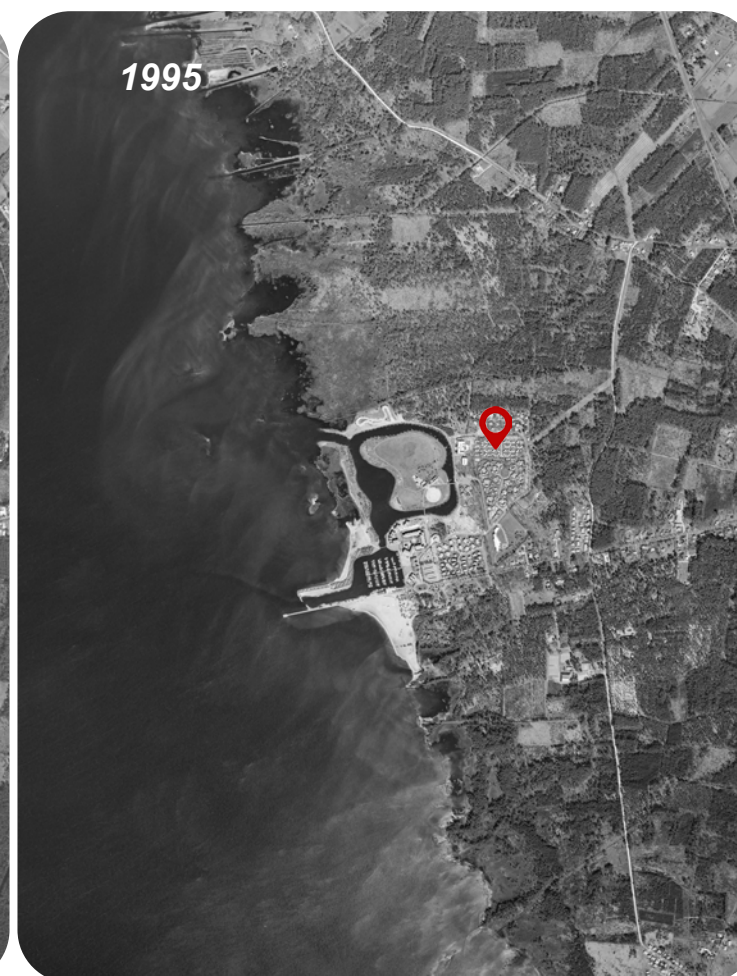
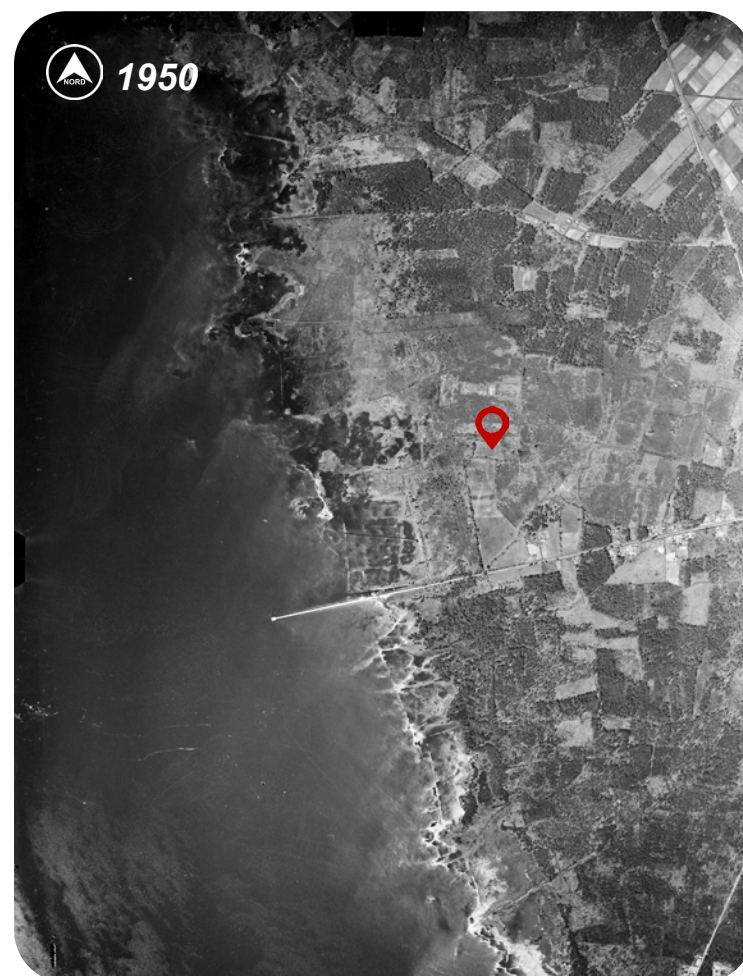
La végétation qui se développe à l'arrière de la dune s'est adaptée aux conditions exigeantes du littoral : vents puissants, mouvements de sable, salinité... La typologie des essences végétales évolue en fonction de l'éloignement de l'océan, allant de la dune blanche, dite « vive », à la dune grise, dite « fixée », qui s'appuie sur la dune côtière, également appelée « forestière ». À mesure que l'on s'éloigne de la côte, l'intensité des vents et des embruns diminue. La végétation s'acclime

progressivement, cédant la place à un vaste plateau qui s'élève à environ 20 mètres au-dessus du niveau de l'océan.

La formation naturelle du cordon dunaire au cours des derniers millénaires a entravé l'écoulement des eaux vers l'océan, aboutissant ainsi à la création du lac actuel. Cette évolution géomorphologique a engendré la formation d'écosystèmes remarquables. Cette spécificité résulte de l'interaction entre la dune, le plan d'eau, les marais et la forêt. La profondeur progressive du lac, du plateau vers la dune (variant de 0 à environ 10 mètres), a favorisé l'émergence d'une flore et d'une faune exceptionnelles et protégées.

Les palus situés sur les rives du lac constituent un site particulièrement propice à l'hivernage de nombreux oiseaux migrateurs tels que la sarcelle d'hiver, le canard souchet ou encore l'oie cendrée. Bien que les grandes phases d'assainissement, amorcées dès le XIXe siècle, aient progressivement asséché les sols, l'eau reste omniprésente sur le territoire de la commune de Hourtin.

Le marqueur rouge visible sur les vues de 1950 à 2015 permet de situer le site au fil des dernières décennies.



Vue aérienne de situation



Source IGN - Géoportail

Contexte

La commune de Hourtin fait partie de la communauté de communes Médoc Atlantique, qui regroupe 14 communes. Elle partage les rives du lac avec la commune de Carcans.

Hourtin est structurée en six entités principales :

Hourtin-Ville
Hourtin-Port
Hourtin-Plage
Lachanau
Contaut
Piqueyrot

Le lac de Hourtin-Carcans s'étend sur plus de 5 800 hectares, faisant de cette vaste étendue d'eau douce le plus grand lac naturel de France, avec ses 18 kilomètres de longueur et 5 kilomètres de largeur.

Il est alimenté par un réseau de crastes (canaux) provenant du plateau médocain et fait partie des sites inscrits des Étangs girondins depuis 1967.

La valeur écologique du système dunaire littoral, des zones humides et des marais est reconnue de longue date. Le lac joue un rôle fondamental en tant que corridor écologique, favorisant les échanges faunistiques et floristiques entre les îlots de biodiversité européens, nationaux, régionaux et locaux. La flore, très diversifiée, présente une haute valeur patrimoniale avec plusieurs espèces protégées au niveau national.

Dans ce cadre naturel d'exception, diverses activités de plein air, nautiques, de balades ludiques et culturelles se développent harmonieusement.

La présente notice concerne la réalisation d'une opération d'aménagement en lieu et place du village

de vacances « Les Brigantins », construit dans les années 1980, à l'époque du développement de la base nautique.

Le site se situe à 800 mètres du port de plaisance de Hourtin-Port, en bordure du lac, et à moins de 3 kilomètres de la place centrale de Hourtin-Ville, accessible via l'avenue du Lac.

Intentions paysagères

Notre approche paysagère mettra en avant les spécificités du site et s'articulera autour des intentions suivantes :

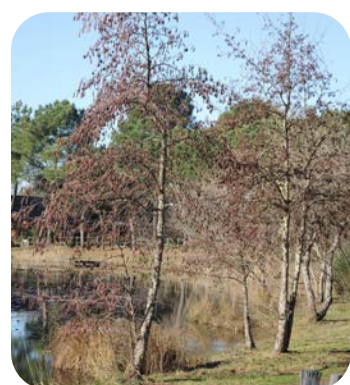
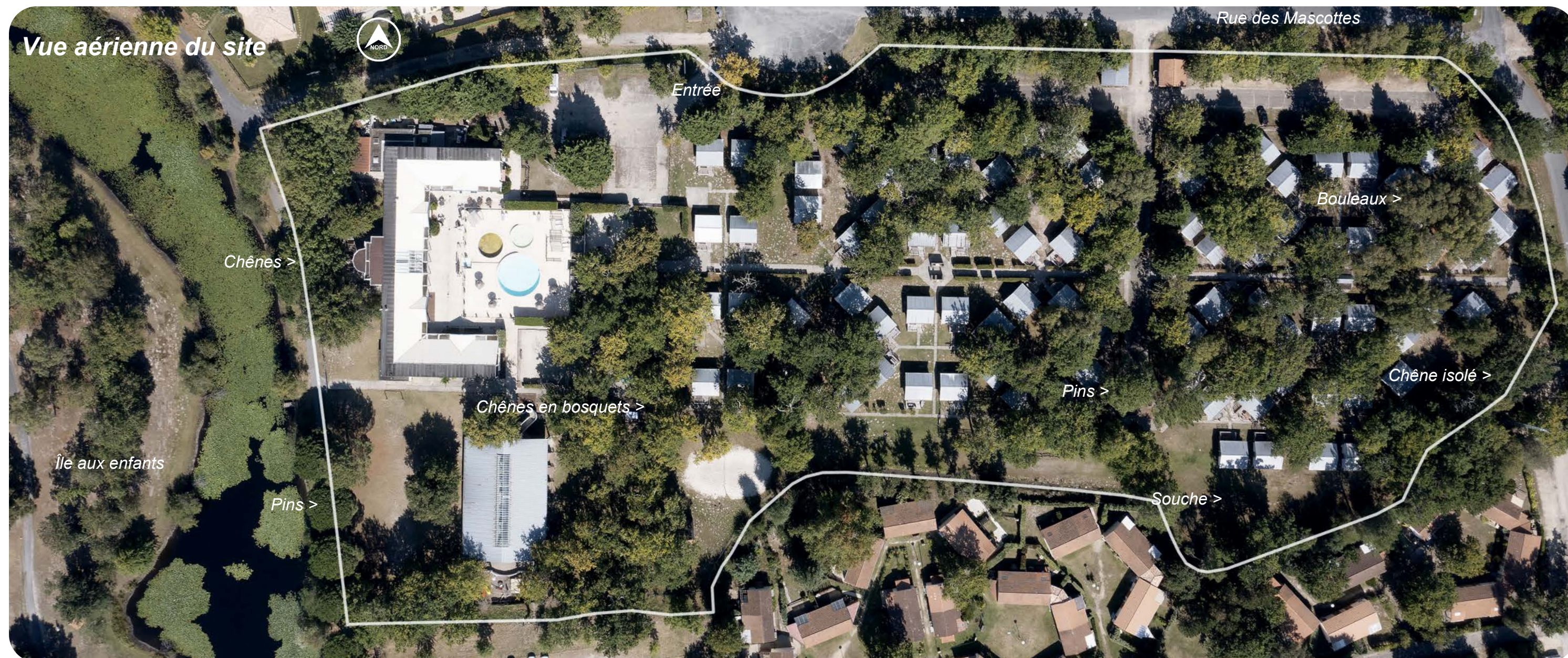
- > Préservation de l'identité paysagère
- > Maintien des continuités paysagères
- > Soins apportés au couvert boisé
- > Développement de la biodiversité

Dans le cadre de l'aménagement paysager du permis d'aménagement (PA), une attention

particulière sera portée à la valorisation et à l'intégration harmonieuse de la flore existante. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de respect et de mise en valeur du patrimoine naturel local, tout en répondant aux exigences fonctionnelles et esthétiques du projet.

La flore existante, caractéristique du bassin, constitue un marqueur identitaire fort du territoire. En s'appuyant sur les essences végétales présentes (pins maritimes, chênes verts, tamaris, arbustes endémiques, végétation de dune), le projet préserve l'authenticité du paysage et renforce son intégration dans son environnement naturel.

En favorisant les espèces locales, adaptées aux conditions pédoclimatiques (sols sablonneux, influence maritime), l'aménagement garantit une meilleure résilience écologique. Cela limite les besoins en entretien, en eau, et en traitements, tout



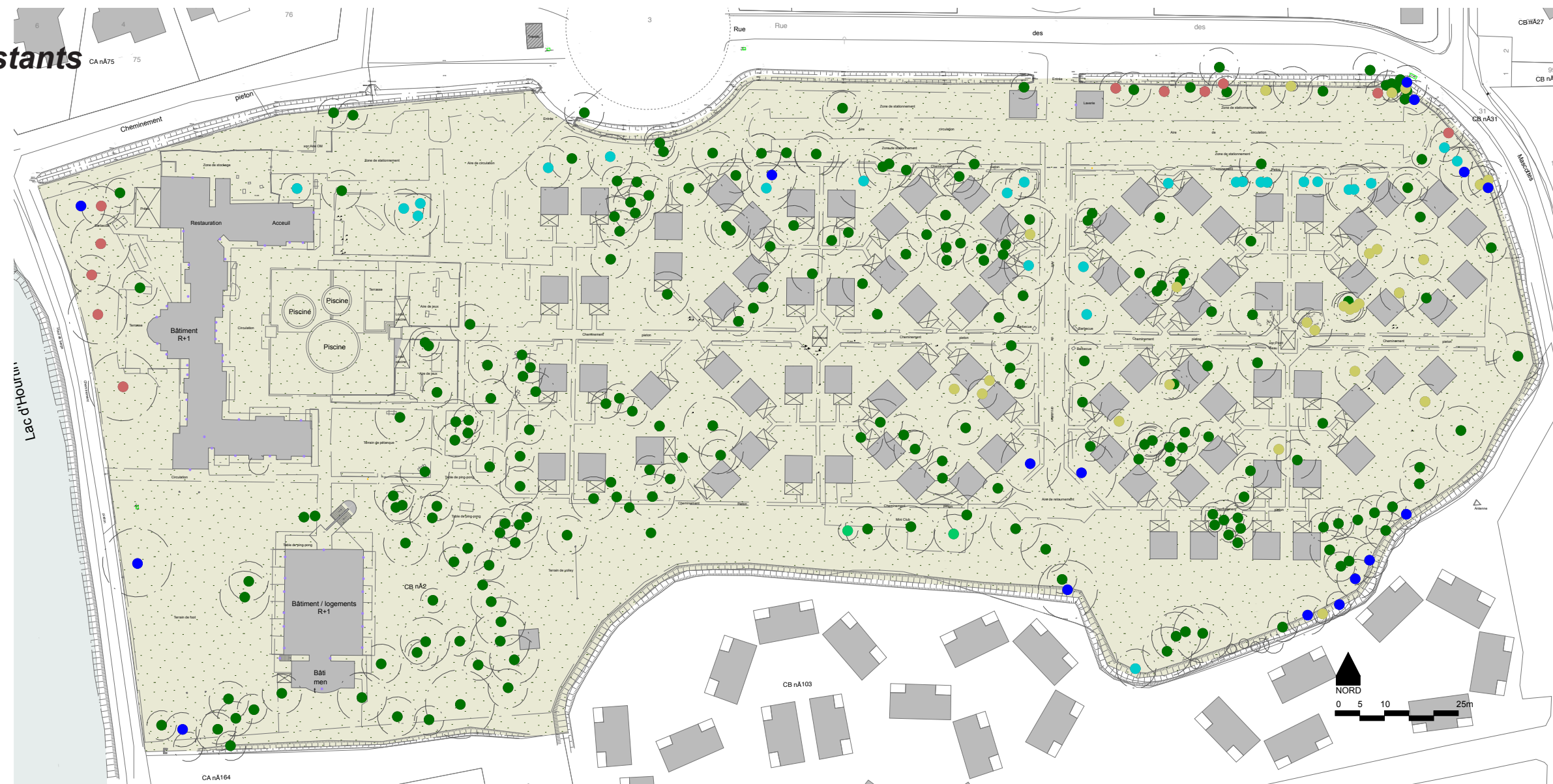
en assurant une compatibilité avec les corridors écologiques existants.

La préservation et l'extension des formations végétales existantes conservées permettront de maintenir et renforcer les continuités paysagères et écologiques, essentielles pour la biodiversité et la bonne intégration de l'aménagement.

Une conception paysagère en symbiose avec son environnement permet de sensibiliser les futurs résidents à la richesse écologique du territoire.

Inventaire des arbres existants

- Chêne I 226 unités
- Bouleau I 27 unités
- Cyprés I 26 unités
- Pin maritime I 17 unités
- Chêne rouge I 11 unités
- Poirier I 2 unités



Le site forestier, évalué par un expert arboricole, est majoritairement constitué de chênes indigènes, complétés de manière ponctuelle par des chênes rouges, des pins maritimes et des cyprés. Ces arbres, pour la plupart adultes, affichent un état physiologique globalement moyen, principalement marqué par un vieillissement naturel progressif.

Une proportion notable de chênes, environ 50 individus, est colonisée par le grand capricorne, dont 8 sont particulièrement affectés. Bien que préoccupantes, ces problématiques n'altèrent pas de manière significative la qualité arborée globale, mais reflètent un dépérissement lent de la strate forestière.

La gestion de cet espace arboré s'articule autour de trois axes principaux :

Abattage d'arbres : Les arbres à abattre sont sélectionnés pour des raisons de sécurité ou en raison de leur faible potentiel écologique et esthétique.

Tailles sanitaires : Ces interventions consistent à éliminer le bois mort pour sécuriser les abords et améliorer la santé des arbres restants.

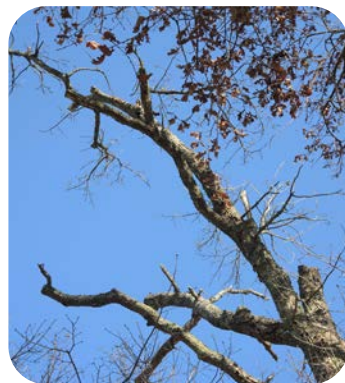
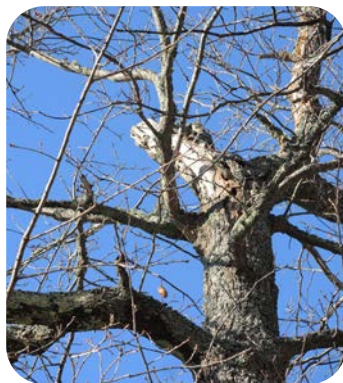
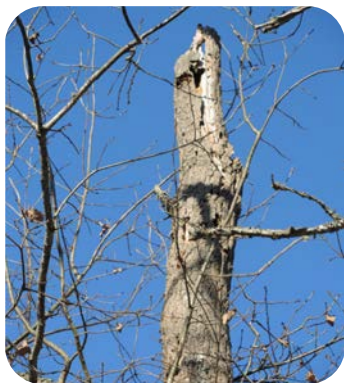
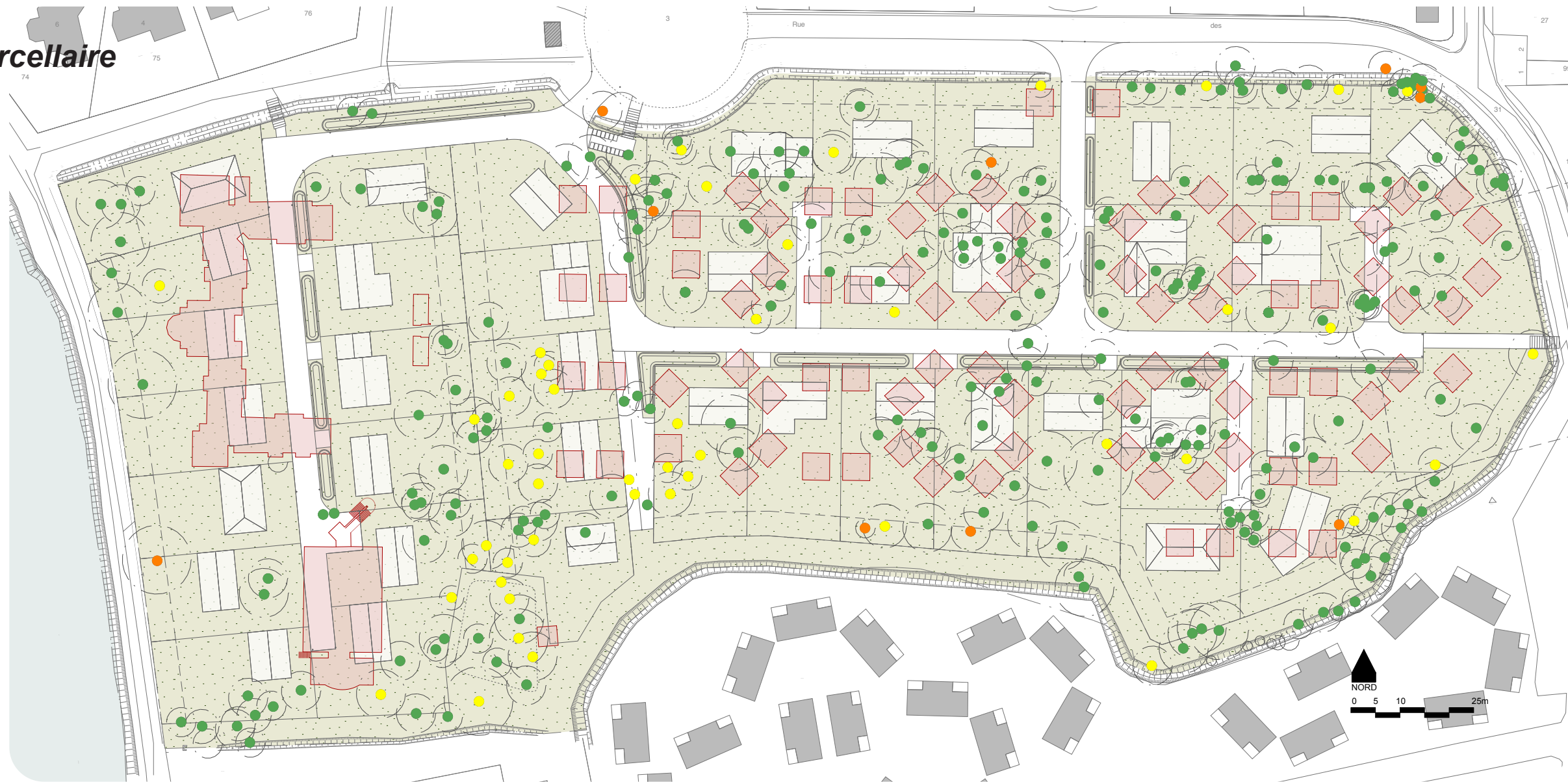
Préservation écologique et visuelle : La gestion en masse, privilégiant des bouquets d'arbres compacts, est recommandée afin de préserver la cohérence paysagère et écologique du site.

Pour protéger les arbres restants, il est essentiel de définir un périmètre de protection équivalent à la projection de leur couronne au sol, appelé domaine vital ou zone de protection racinaire (ZPR).

Ce périmètre doit être exempt de modifications

Emprise du nouveau parcellaire

- Arbre en bon état | 262 unités
- Arbre en moyen état | 37 unités
- Arbre en mauvaise état | 10 unités



du terrain, de décaissement, de circulation ou d'entreposage.

Idéalement, il peut être étendu à deux fois la projection du houppier pour renforcer la protection des systèmes racinaires.

Les travaux de voirie doivent être réalisés avec soin, en limitant toute perturbation du sol et en veillant à une réhabilitation adaptée.

Dans le cadre de l'aménagement paysager, il est déconseillé de conserver ou de planter des thuyas, dont 26 spécimens sont actuellement présents sur le site. Cette espèce exotique présente un faible intérêt écologique, offre peu de ressources pour la faune locale, et acidifie les sols, ce qui nuit à la biodiversité environnante. Elle s'intègre également mal au paysage local et nécessite un entretien important. Les mêmes observations s'appliquent

au laurier palme et au bambou. Nous préconisons de privilégier des essences locales et indigènes. Ces choix permettent de favoriser la biodiversité, de renforcer la résilience écologique du site et de créer un paysage cohérent et durable.

Bien que le site montre des signes de dépérissement progressif des chênes, les travaux planifiés — abattages ciblés, tailles sanitaires et préservation des corridors écologiques — contribueront à maintenir un équilibre arboré tout en améliorant la sécurité et la biodiversité du site avec sa nouvelle destination.

Strate arborée existante conservée

- Conifère | 14 u unités
- Feuillus | 119 unités
- Arbres à couper



Après l'analyse paysagère du site, de la prise en compte du rapport phytosanitaire et de l'impact du nouvel aménagement sur le parc, nous confortons le maintien de 133 sujets existants, soit:

- 119 arbres caducs, essentiellement des chênes
- 14 arbres persistants, essentiellement des pins maritimes

Ces arbres conservés sont regroupés en masses arborées, contribuant à la préservation des continuités paysagères essentielles à l'harmonie visuelle et écologique du territoire.

Ils jouent également un rôle clé dans la création et le maintien de corridors écologiques, qui facilitent les déplacements et les interactions de la petite faune, tout en renforçant la biodiversité locale.

Par ailleurs, une gestion attentive et durable des arbres conservés est mise en œuvre, afin de

garantir leur vitalité, leur croissance harmonieuse, et leur intégration optimale dans leur environnement naturel.

La préservation des 133 arbres existants demande certaines précautions qui doivent être prises en considération dès le démarrage du chantier.

Il est important de préserver le biotope naturel des arbres existants pour qu'ils traversent le mieux possible le temps du chantier.

Une zone de protection racinaire (ZPR) sera définie pour sanctuariser le pied des arbres et leurs systèmes racinaires. Une taille douce sanitaire et sécuritaire de rajeunissement sera effectuée pour alléger les frondaisons.

Un apport de nutriment organique pendant et après les travaux (Mulching) sera mis en place sur une bonne épaisseur, pour permettre aux sujets de surmonter le «stress» du chantier.

Les recommandations du CAUE Gironde, pour le bien être des arbres, seront également appliquées:

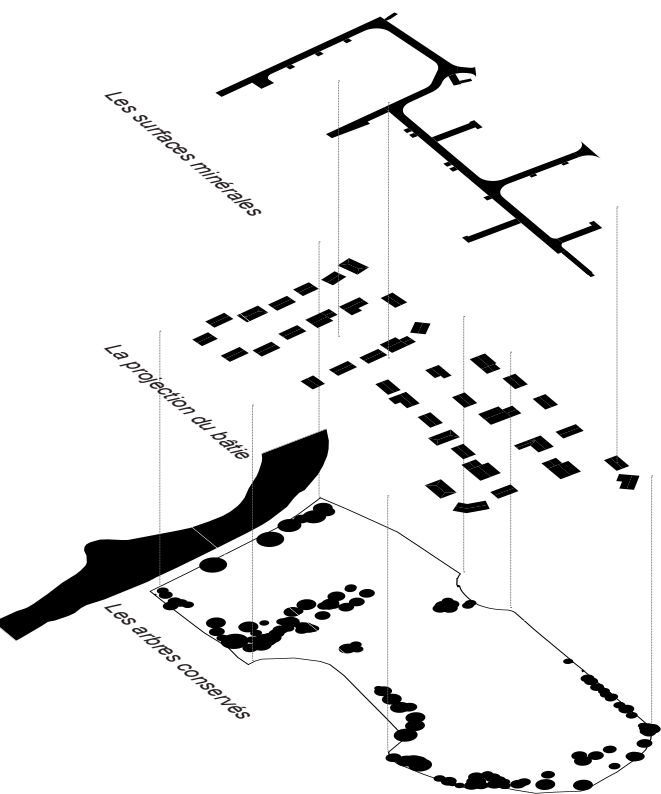
- «Les troubles à éviter pour l'arbre:
- > destruction du sol naturel sur un rayon de 2 m,
 - > coupe des racines,
 - > coups sur le tronc,
 - > casse des branches,
 - > stockage de terre ou de décharge au pied de l'arbre,
 - > tassement du sol par les engins ou par la mise en place d'un revêtement de sol
 - > brûlures du tronc et des branches dues à une source de chaleur
 - > déversement de produits chimiques,
 - > modification du niveau et du cours des eaux souterraines,
 - > problème des remblais et déblais en pied d'arbre de plus de 30cm»

Toutes ces préconisations devront être respectueusement suivies par l'ensemble des différents corps d'états, pendant toute la période du chantier.



Les surfaces de pleine terre et minérale

- Zone à préserver | Conforter
- Jardin privatif
- Voirie principale
- Accès secondaire



Le traitement de la voirie d'accès a été optimisé afin de réduire son impact environnemental. Le découpage parcellaire a été conçu pour préserver des masses arborées au cœur de l'opération et en lisière du domaine, favorisant ainsi une meilleure intégration de l'aménagement dans le site.

Cette approche permet également d'assurer des continuités paysagères harmonieuses avec les nouvelles plantations, contribuant à la préservation du caractère naturel du territoire.

Les terres du site seront soigneusement conservées et stockées en vue de leur réutilisation dans les aménagements paysagers, une démarche qui présente de nombreux avantages écologiques et pratiques.

Réutiliser les terres provenant du site permet de préserver la structure et les caractéristiques du sol

local, en évitant l'introduction de matériaux externes qui pourraient perturber l'équilibre écologique naturel du terrain.

De plus, cela réduit les besoins en matière première, contribuant ainsi à une gestion plus durable des ressources.

Cette approche participe également à la réduction de l'empreinte carbone liée au transport de terres, limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

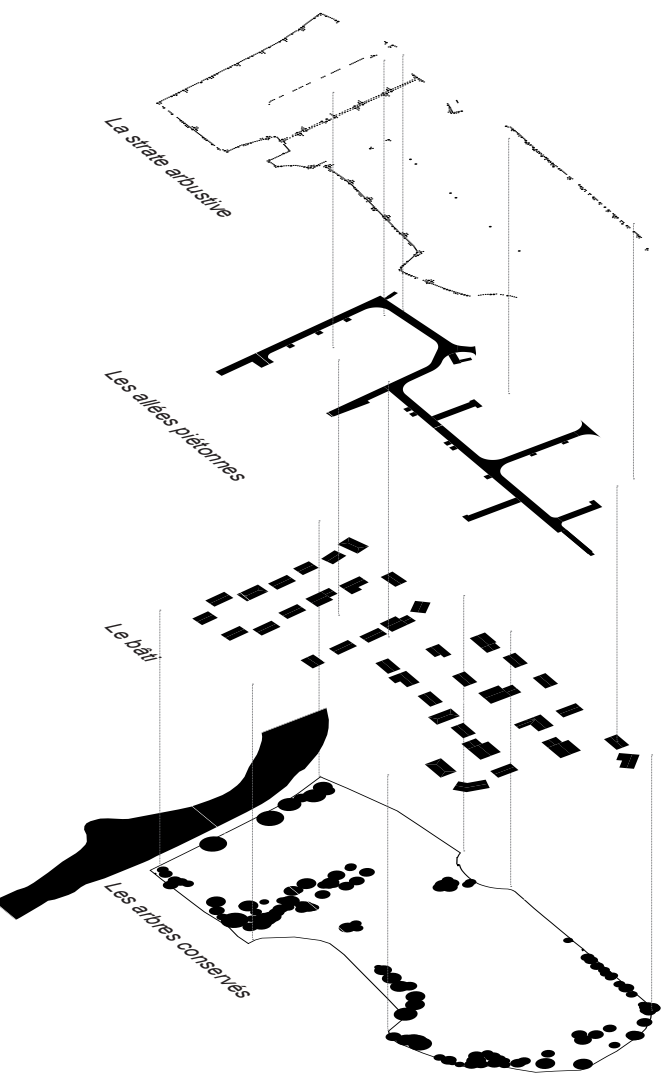
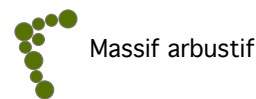
En réutilisant les terres du site, on favorise la continuité des cycles naturels du sol, tout en permettant une meilleure intégration des aménagements dans le paysage environnant. Le sol, ainsi réutilisé, conserve ses propriétés nutritives et sa biodiversité, ce qui est bénéfique pour les plantations futures et permet une adaptation plus fluide du projet au contexte local.

Enfin, cette méthode s'inscrit pleinement dans

une logique de gestion circulaire et durable, où les ressources sont valorisées et réemployées sur place, réduisant les déchets et maximisant les bénéfices écologiques.

Le broyat des arbres abattus sera utilisé comme mulch pour les massifs, contribuant ainsi à la préservation de l'humidité du sol, à la réduction des mauvaises herbes et à l'enrichissement organique du sol, tout en s'inscrivant dans une démarche durable de gestion des déchets verts.

La strate arbustive



L'ensemble des nouvelles plantations arbustives respectera le label « Végétal Local », garantissant ainsi l'utilisation d'essences adaptées au contexte écologique local. Le choix des plantes suivra les recommandations de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, afin de favoriser une intégration harmonieuse des espèces au paysage tout en répondant aux besoins de la petite faune locale. L'utilisation d'essences qui poussent naturellement dans la région présente l'avantage de soutenir une biodiversité locale et d'offrir des habitats propices aux espèces animales et végétales environnantes.

La strate arbustive, au port libre et aux formes variées, contribue à la structuration des lisières du site tout en préservant les continuités paysagères. Elle est composée de masses arbustives dynamiques, formant des limites séparatives sans pour autant être figées par des haies monospécifiques et linéaires.

Cette diversité de formes et d'essences permet de créer des ambiances variées et naturelles, favorisant ainsi une transition en douceur entre les différentes zones du site.

Le parti pris paysager consiste à instaurer dès la plantation un aspect naturel et spontané, avec des variétés d'essences et de tailles différentes. Ce choix permettra à la végétation de prendre progressivement un aspect champêtre, évoluant au fil des saisons pour offrir une palette de couleurs et de textures en constante évolution.

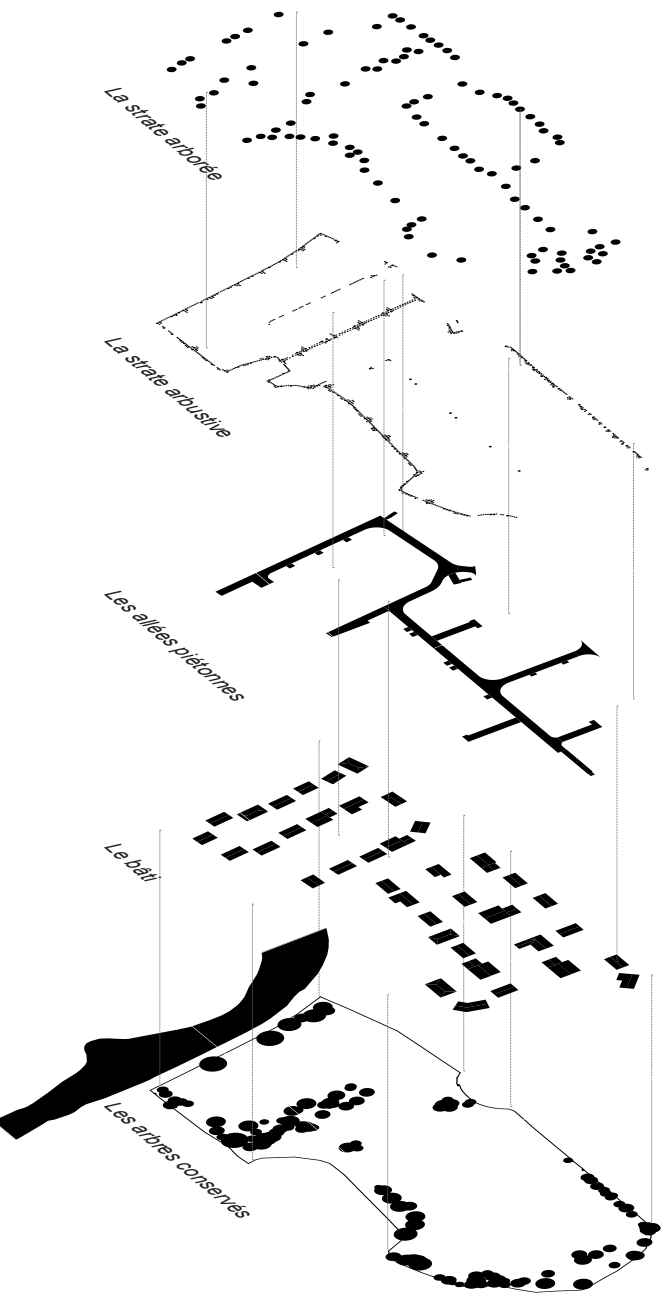
Des bosquets de Tamaris seront implantés afin d'apporter de l'unité paysagère au domaine et de marquer l'entrée de l'opération. Le Tamaris (Tamarix), une espèce indigène du littoral Atlantique, est particulièrement adapté à ce type de projet. Son port retombant et vapoureux, ainsi que son abondante floraison printanière, font de lui

un arbuste très ornemental, apportant une touche esthétique et naturelle tout en contribuant à la biodiversité locale.

Listes non exhaustive des arbustes :
Ajonc d'Europe, arbousier, aubépine, bourdaine, bruyère à balai, ciste à feuille de sauge, cornouiller sanguin, filaire, églantier, genêt à balai, genêt d'Espagne, houx, genévrier commun, nerprun alaterne, nerprun purgatif, noisetier commun, pourpier de mer, prunellier, saule à oreillettes, saule pourpre, saule roux, tamaris de printemps, tamaris d'été, troène des bois, viorne obier.

La strate arborée

- Conifère | 26 u unités
- Feuillus | 76 unités



Au même titre que la strate arbustive, la strate arborée respectera le label « Végétal Local ». Le choix des essences suivra les recommandations de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, garantissant l'utilisation d'espèces adaptées aux conditions locales et favorisant la préservation de la biodiversité.

La disposition des arbres a été pensée pour conforter les arbres existants conservés, renforçant ainsi la notion de masse boisée et de corridor écologique. Cette implantation stratégique vise à optimiser les synergies entre les nouvelles plantations et les arbres conservés, créant ainsi un réseau de continuités écologiques favorable à la faune locale.

L'implantation des nouveaux arbres complète celle des arbres abattus et participe activement à la régénération du patrimoine arboré du site. Elle permettra de renforcer l'envergure de la

végétation, tant au cœur du projet qu'en limite du site, contribuant ainsi à réduire l'impact visuel pour les riverains et à préserver le caractère naturel du paysage.

Le parc sera composé de 235 sujets arborés répartis de la manière suivante :
133 arbres existants conservés
102 nouveaux arbres plantés.

Les nouvelles essences arborées seront constituées d'environ 75 % de feuillus et 25 % de résineux, créant ainsi un équilibre entre des espèces à croissance rapide et d'autres à long terme. Cette diversité d'essences et de forces d'arbres permettra de valoriser l'impact paysager dès la plantation, tout en favorisant la biodiversité et l'évolution dynamique du paysage au fil du temps.

Liste non exhaustive des arbres :
Aulne glutineux, bouleau pubescent, bouleau verruqueux, châtaignier commun, chêne liège, chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne tauzin, chêne vert, merisier, pin maritime, pin parasol, poirier commun, pommier sauvage, saule marsault, Tamaris tige.

Projection du plan masse avec ses composantes paysagères



Les intentions paysagères sont simples et intemporelles. Elles s'inspirent de l'esprit du lieu, avec pour objectif de préserver son caractère authentique et naturel.

Notre démarche consiste à initier une impulsion végétale, permettant à la nature de s'installer d'elle-même. Nous souhaitons créer une dynamique de renaturation spontanée pour favoriser les corridors écologiques, où le végétal s'étend sur les terres, et où la biodiversité commune trouve naturellement sa place. Cette approche laisse à la nature le temps de se déployer, tout en favorisant un environnement de plus en plus riche et diversifié.

Les essences choisies seront sélectionnées en fonction de leur capacité à participer à la régénération des milieux et à renforcer la biodiversité, suivant la stratégie « Préservation, Infiltration, Diversification ». Cela permet de concilier des objectifs écologiques

avec une approche esthétique, tout en renforçant la résilience de l'écosystème local.

Les plantations seront composées d'essences florifères et mellifères, principalement caduques, avec des ports libres qui apportent souplesse et diversité visuelle. Cette sélection garantit un caractère champêtre et fleuri, dont l'aspect évolue au fil des saisons, contribuant à la beauté changeante du paysage tout en soutenant la faune locale, notamment les pollinisateurs. Les essences persistantes, le pin maritime, le chêne vert, rappelleront l'identité paysagère caractéristique de la région.

Les arbustes, au port libre, respecteront le cycle naturel des plantes, garantissant ainsi leur pérennité. Cette approche permet également de limiter les tailles d'entretien, souvent invasives, et d'encourager une croissance plus naturelle et

équilibrée.

Les espaces de pleine terre, laissés libres, seront semés de jachères fleuries rustiques à gestion différenciée. Cette stratégie vise à réduire les besoins en entretien tout en favorisant l'expression spontanée de la nature, permettant ainsi à des espèces végétales diverses de se développer selon leur propre rythme.

Nous proposons d'établir une charte paysagère, incluant une liste de plantes à privilégier, destinée aux futurs résidents, afin de préserver ce paysage naturel et d'éviter les plantations de haies monospécifiques, qui sont trop souvent inappropriées. (Thuja, laurier palme, bambou, photinia...)

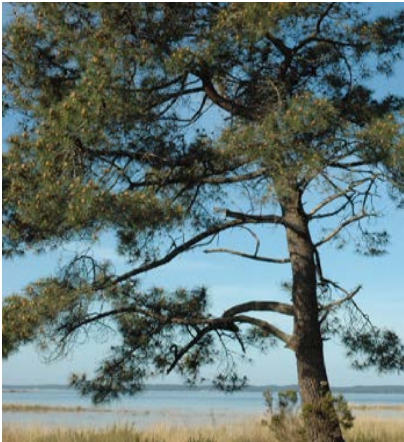
Palette végétale

La représentation de la palette végétale, sans que cette liste ne soit exhaustive, respectera le label «Végétal Local» et s'appuiera sur les recommandations de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour une belle et riche insertion paysagère dans le respect de l'esprit du lieu.

Les images de références ci-contre illustrent > l'ambiance de nos intentions d'aménagements.



Arbutus unedo



Pinus pineaster



Alnus Glutinosa



Betula verrucosa



Corylus avellana



Crataegus monogyna



Frangula alnus



Castanea sativa



Quercus suber



Prunus spinosa



Pyrus communis



Quercus pubescens



Quercus robur



Ilex aquifolium



Nerprum alaterne



Salix purpurea



Prunus avium



Cytisus scoparius



Tamarix tetrandra



Cornus sanguinea / Floraison



Quercus pyrenaica





LE DOMAINE DES TAMARIS

